



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision

Attribution du marché de services n°23111

Mission de Maîtrise d'œuvre pour la création de bâches d'alimentation en eau potable - 2 Lots

Lot n°1 : Territoire PORTE DES LANDES – Commune de POMPOGNE

Lot n°2 : Territoire LOT AMONT 47 – Commune de TOURNON D'AGENAI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment :

- ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 relatifs à la procédure adaptée ;
- ses articles L.2430-1 à L.2432-2 et R.2172-1 relatifs aux Marchés de Maîtrise d'œuvre ;
- son article R.2152-13 relatif à la possibilité de procéder à une mise au point des composantes du marché avant sa signature,

VU l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023.

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

VU la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;

VU la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président du territoire concerné, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un Maître d'œuvre pour la création de bâches d'alimentation en eau potable susvisées ;

CONSIDÉRANT que l'avis de marché n°4028676 relatifs aux services susmentionnés, a été envoyé à la publication dans le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics le 19 décembre 2023 et que la date limite de remise des offres était fixée au 26 janvier 2024 à 12 heures ;

CONSIDÉRANT le dossier de consultation des entreprises remis aux candidats via le profil d'Acheteur lors de la consultation et notamment son règlement de Consultation avec :

- son article 8.3.2 qui permet à l'acheteur de négocier ou non à l'issue de l'analyse des offres, sans être tenu d'en informer l'ensemble des candidats, et d'organiser cette négociation, avec les candidats de son choix qui n'ont pas été éliminés en application de l'article 8.2 ;

CONSIDÉRANT que sept plis ont été réceptionnés sur le profil acheteur ; que deux plis ont été refusés pour cause de dépôts successifs, et donc que cinq plis ont été admis à l'ouverture des plis ; que les plis ont été ouverts par l'Entité Adjudicatrice le 29 janvier 2024 ; que les variantes n'étaient pas autorisées pour cette consultation ; que ces plis représentaient quatre offres pour le lot n°1 et quatre offres pour le lot n°2 ; que ces offres ont été remises pour analyse aux Services techniques du Syndicat Départemental Eau47, Maître d'œuvre de l'opération à la même date ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres remis par les Services Techniques d'EAU47 en date du 25 juin 2024 ; de retenir les candidats proposés :

Lot n° 1 : ADVICE Ingénierie, avec un forfait provisoire de rémunération pour la mission de base s'élevant à **55 000 € HT** pour une enveloppe financière des travaux d'un montant de 1 100 000 € HT, assortie d'un taux de rémunération de 5%, avec un délai d'exécution pour la mission de base fixé à :

- 6 semaines pour la phase AVP,
- 6 semaines pour la phase PRO,
- 10 semaines pour la phase ACT (réparti en 4 semaines pour le DCE, 2 semaines pour le RAO et 4 semaines pour le Dossier de Marché),
- 4 semaines pour la phase VISA,

et avec un forfait définitif de rémunération pour les missions complémentaires s'élevant à **1 750 € HT**, avec un délai d'exécution fixé à :

- 3 semaines pour les plans topographiques,
- 2 semaines pour la déclaration préalable de travaux ;

Lot n°2 : PURE ENVIRONNEMENT, avec un forfait provisoire de rémunération pour la mission de base s'élevant à **47 731,25 € HT** pour une enveloppe financière des travaux d'un montant de 1 100 000 € HT, assortie d'un taux de rémunération de 4,098%, avec un délai d'exécution pour la mission de base fixé à :

- 6 semaines pour la phase AVP,
- 6 semaines pour la phase PRO,
- 10 semaines pour la phase ACT (réparti en 4 semaines pour le DCE, 2 semaines pour le RAO et 4 semaines pour le Dossier de Marché),
- 4 semaines pour la phase VISA,

et avec un forfait définitif de rémunération pour les missions complémentaires s'élevant à **2 650 € HT**, avec un délai d'exécution fixé à :

- 3 semaines pour les plans topographiques
- 2 semaines pour la déclaration préalable de travaux ;

La Présidente

DÉCIDE de conclure et de signer les marchés de services relatifs aux travaux de création de bâches d'alimentation en eau potable, avec les candidats suivants au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation :

Nom ou Raison sociale du candidat	Montant de l'offre retenue
<p>Lot n°1 : Territoire PORTE DES LANDES – Commune de POMPOGNE</p> <p>ADVICE INGENIERIE 214 avenue du Médoc 3320 EYSINES</p>	<p>Taux de rémunération : 5 %</p> <p>Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : 1 100 000.00 € HT</p> <p>Forfait provisoire de rémunération – Mission de base : 55 000.00 € HT</p> <p>Forfait définitif de rémunération – Missions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration préalable de travaux : 750.00 € HT • Levé topographique : 1 000.00 € HT <p>Montant total de l'offre retenue : Total : 56 750.00 € HT</p>
<p>Lot n°2 : Territoire LOT AMONT47 – Commune de TOURNON D'AGENAIS</p> <p>PURE ENVIRONNEMENT <u>Siège social</u> : 440 rue James Watt Tecnosud – Imm Quartz 66100 PERPIGNAN</p>	<p>Taux de rémunération : 4.098 %</p> <p>Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : 1 100 000.00 € HT</p> <p>Forfait provisoire de rémunération – Mission de base : 45 081.25 € HT</p> <p>Forfait définitif de rémunération – Missions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration préalable de travaux : 1 300.00 € HT • Levé topographique : 1 350.00 € HT <p>Montant total de l'offre retenue : Total : 47 731.25 € HT</p>

DIT qu'une mise au point du marché sera nécessaire afin :

- D'insérer le complément d'information suite à la demande de prolongation du délai de validité des offres d'un mois lors de l'analyse des offres ;

AR Prefecture

047-254702491-20240626-24_066_D-AU

Reçu le 26/06/2024

Publié le 26/06/2024

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2024 du budget annexe « Eau Potable »

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen, le 26 juin 2024
Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC